



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 9 MARS 2026**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 9 Mars 2026, à 18h45, le comité syndical, sur convocation adressée par le Président le 3 Mars 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, préside la séance.

Présents :

Monsieur Guillaume CHEVALIER « Président », Monsieur Philippe JATHAN « Vice-Président », Madame Marie-Christine SCHWAB, Monsieur Gilles FEVRE, Monsieur Gérard VILLETTE et Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VILLETTE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 Décembre 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 22 Décembre 2026, a été approuvé à l'unanimité.

Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :

2026-01	Approbation du Compte Financier Unique 2025
----------------	--

Le comité syndical a décidé de :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- De charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

↪ **POUR : 5**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	248 678.53 €	69 642.33 €	318 320.86 €
	Recettes réalisées	65 082.15 €	84 362.20 €	149 444.35 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	255 856.32 €	185 127.50 €	440 983.82 €
	Dépenses réalisées	57 033.50 €	70 648.81 €	127 682.31 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	8 048.65 €	13 713.39 €	21 762.04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	7 177.79 €	115 485.17 €	122 662.96 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	15 226.44 €	129 198.56 €	144 425.00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	15 226.44 €	129 198.56 €	144 425.00 €

2026-02	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
----------------	--

Le comité syndical a décidé de :

- D'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
 - ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 129 198.56 €.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**
✚ **POUR : 6**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	+ 13 713.39 €
B/ Résultats antérieurs reportés	+ 115 485.17 €
C/ Résultat à affecter = A+B	129 198.56 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2025	8 048.65 €
E/ Résultats antérieurs reportés	7 177.79 €
F/ Résultat à affecter = D+E	15 226.44 €
Restes à Réaliser 2024	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

2026-03	Budget primitif 2026
----------------	-----------------------------

Le comité syndical a décidé de :

- D'adopter le budget primitif 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 208 840.89 € et en section d'investissement à 381 767.33 €.

✉ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

✉ **POUR : 6**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	21 300.00		002 – Résultat de fonctionnement reporté	129 198.56	
	012 – Charges personnel, frais assimilés	6 000.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations	60 000.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	12 100.00				
	66 – Charges financières	2 900.01				
	023 – Virement à la section d'investissement		119 143.05			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		47 397.83	042 – Opérations d'ordre entre sections		19 642.33
	Total	42 300.01	166 540.88	Total	189 198.56	19 642.33
	Total Dépenses section de fonctionnement	208 840.89		Total Recettes section de fonctionnement	208 840.89	
Investissement				001 – Solde exécution positif reporté d'investissement	15 226.44	
	21 – Immobilisations corporelles	334 124.99		13 – Subventions d'investissement		
	16 – Emprunts et dettes assimilées	28 000.00		10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	
	040 – Opérations d'ordre entre sections		19 642.33	16 – Emprunts et assimilés	200 000.00	
				021 – Virement de la section fonctionnement		119 143.05
				040 – Opérations d'ordre entre sections		47 397.83
	Total	362 124.99	19 642.33	Total	215 226.44	166 540.88
	Total Dépenses section d'investissement	381 767.32		Total Recettes section d'investissement	381 767.32	
Total du BP 2026	590 608.21		Total du BP 2026	590 608.21		



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



2026-04

Indemnités des secrétaires

Le comité syndical a décidé de :

- De donner une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 195 € aux secrétaires du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026.
- De prendre acte de la demande d'une des secrétaires de cesser ses fonctions de secrétariat au 1^{er} janvier 2027.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**
↪ **POUR : 6**

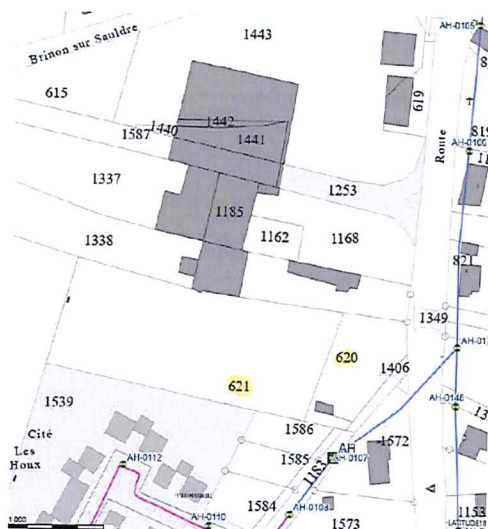
2026-05

Travaux : Installation d'une bâche incendie à Clémont

Le comité syndical a décidé de :

- Dire que la Commune de Clémont accepte que le syndicat intercommunal installe cette bâche incendie sur une parcelle communale identifiée C 620 ;
- D'approuver les travaux d'installation d'une bâche incendie sur la Commune de Clémont ;
- D'accepter le devis de l'entreprise Véolia pour ces travaux d'un montant de 26 275 € HT soit 31 530 € TTC ;
- De charger le Président de signer le devis ainsi que toutes les pièces afférentes à cette délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**
↪ **POUR : 6**





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 20h05.

Date d'affichage en mairie : 10 Mars 2026.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 10 Mars 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables dans les deux mairies, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Guillaume CHEVALIER	Syndicat Intercommunal D'Adduction en Eau Potable Brinon - Clemont Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre 6 route de Chaon 18410 Brinon-sur-Sauldre
Secrétaire de la Séance : Monsieur Gérard VILLETTE	